

## PERSONNEL D'EXPLOITATION PONT DE FIN D'ANNÉE 2016-2017

### Informations

Madame, Monsieur,

Conformément aux dispositions des articles 2.04 (« Fermeture générale des chantiers et ateliers ») et 4.01 (« Vacances ») de nos Conventions collectives de travail, les modalités d'application du Pont de fin d'année 2016-2017 fixées en accord avec le syndicat UNIA, sont les suivantes :

Arrêt du travail	Vendredi 23 décembre 2016 au soir
Reprise du travail	Lundi 9 janvier 2017 au matin
Jours ouvrables, payés comme vacances	Mardi 27 décembre 2016 Mercredi 28 décembre 2016 Jeudi 29 décembre 2016 Mardi 3 janvier 2017 Mercredi 4 janvier 2017
Jour chômé payé, à compenser par des heures de travail effectuées durant l'année 2016 (art. 2.04 CCT)	Lundi 2 janvier 2017
Compensation du 25 décembre 2016 du 31 décembre 2016 du 1 <sup>er</sup> janvier 2017	Lundi 26 décembre 2016 Vendredi 30 décembre 2016 Jeudi 5 janvier 2017
Jour à compenser	Vendredi 6 janvier 2017

./.

Adresser la correspondance impersonnellement :

24, avenue Eugène-Pittard • CP 264 • CH-1211 Genève 12

Réception du lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h 30 à 17h. Le vendredi de 8h à 12h et de 13h 30 à 16h 30

☎ 022 702 03 04 • Fax 022 702 03 00 • E-mail : [mbg@mbg.ch](mailto:mbg@mbg.ch) • [www.mbg.ch](http://www.mbg.ch)

En ce qui concerne le vendredi 6 janvier 2017 à compenser, les travailleurs d'exploitation auront les possibilités de rattrapage suivantes :

- de préférence** :      ➔ allonger la durée quotidienne du travail ;
- ou à défaut** :        ➔ le rattraper en travaillant deux samedis matin ;
- ➔ prendre ce jour à leurs frais (jour chômé non payé ou compensation sur vacances).

Nous vous rappelons que les travailleurs âgés de 60 ans révolus bénéficient d'une sixième semaine de vacances, laquelle doit être obligatoirement prise à la suite du pont de fin d'année (article 4.01d).



Nous nous permettons d'attirer votre attention sur le fait que **tout travail pendant le pont de fin d'année doit faire l'objet d'une demande de dérogation.**

Les demandes sont à adresser à Mme WILCZEK (Fax 022.702.03.00 / email [wilczek@mbg.ch](mailto:wilczek@mbg.ch)) et devront lui parvenir **au plus tard le mercredi 21 décembre 2016.**

Le Secrétariat sera fermé pendant le pont de fin d'année.

En vous remerciant de bien vouloir prendre note de ces dispositions, nous vous présentons, Madame, Monsieur, nos salutations distinguées.

  
Sonia GATTI  
Le Secrétaire